



ECOLE COMMUNALES
SAIVE 1&2



www.ecolecommunalesaive.be



Ecole communale de Saive

Livret 2026-2027

Bonne rentrée!

Document de référence contenant
des informations importantes
valables tout au long de l'année scolaire.





ECOLE COMMUNALES
SAIVE 1&2



Bonne rentrée !



DATES À RETENIR

Août 2026

	L	M	M	J	V	S	D
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

24 : rentrée des classes
31 : début de la natation pour le degré moyen -> 23/11 inclus

Septembre 2026

	L	M	M	J	V	S	D
36			1	2	3	4	5
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

03 : réunion de rentrée
13 : barbecue de rentrée de l'Association de Parents
14 : reprise des repas chauds
15 : Assemblée générale de l'Association de parents à 20h
27 : Fête de la FWB

Octobre 2026

	L	M	M	J	V	S	D
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

du 07 au 09/10 : classes de ferme à La Géronne - P2
09 : Je Cours Pour Ma Forme P1 à P6
13 : Journée « Place aux enfants » pour les P6
14 : Halloween à l'école maternelle en journée
16 : Halloween à l'école primaire en journée et Apéro et goûter d'Halloween en mat. + P1 après l'école
du 14 au 16 : classes de ville à Liège - P5
du 19/10 au 02/11 : congé d'automne

Novembre 2026

	L	M	M	J	V	S	D
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

11 : commémoration du 11 novembre
18 : bulletin 1^{ère} période
21 : Souper de l'Association de parents + spectacle P3 à P6
26 : réunion de parents
30 : début de la natation pour le degré sup. -> 08/03

Décembre 2026

	L	M	M	J	V	S	D
49			1	2	3	4	5
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

04 : spectacle de saint Nicolas mat + P1 et P2
du 21/12 au 03/01 : vacances d'hiver

Janvier 2027

	L	M	M	J	V	S	D
53						1	2
						3	
1	4	5	6	7	8	9	10
2	11	12	13	14	15	16	17
3	18	19	20	21	22	23	24
4	25	26	27	28	29	30	31

du 21/12 au 03/01 : vacances d'hiver
du 11 au 13/01 : classes vertes à Chevetogne - P1
du 29/01 au 06/02 : classes de neige aux Contamines - P6

Février 2027

	L	M	M	J	V	S	D
5	1	2	3	4	5	6	7
6	8	9	10	11	12	13	14
7	15	16	17	18	19	20	21
8	22	23	24	25	26	27	28

du 29/01 au 06/02 : classes de neige aux Contamines - P6
09 : Mardi gros
du 22/02 au 07/03 : congé de détente

Mars 2027

	L	M	M	J	V	S	D
9	1	2	3	4	5	6	7
10	8	9	10	11	12	13	14
11	15	16	17	18	19	20	21
12	22	23	24	25	26	27	28
13	29	30	31				

10 : bulletin 2^{ème} période
15 : début des cours de nat pour le degré inf. -> 28/06
18 : réunion de parents
du 17 au 19/03 : classes scientifiques à Mons - P3
29 : Lundi de Pâques
du 31/03 au 02/04 : classes de sport à Spa - P4

Avril 2027

	L	M	M	J	V	S	D
13				1	2	3	4
14	5	6	7	8	9	10	11
15	12	13	14	15	16	17	18
16	19	20	21	22	23	24	25
17	26	27	28	29	30		

du 31/03 au 02/04 : classes de sport à Spa - P4
les 10 et 11 : FANCY-FAIR
du 26/04 au 09/05 : vacances de printemps

Mai 2027

	L	M	M	J	V	S	D
17						1	2
18	3	4	5	6	7	8	9
19	10	11	12	13	14	15	16
20	17	18	19	20	21	22	23
21	24	25	26	27	28	29	30

du 26/04 au 09/05 : vacances de printemps
17 : Lundi de Pentecôte

Juin 2027

	L	M	M	J	V	S	D
22			1	2	3	4	5
23	7	8	9	10	11	12	13
24	14	15	16	17	18	19	20
25	21	22	23	24	25	26	27
26	28	29	30				

09 : bulletin 3^{ème} période
10 : réunion de parents sur convocation
21, 22, 24 et 25 : examens et CEB
30 : Remise des diplômes P6 (à confirmer)

Juillet 2027

	L	M	M	J	V	S	D
26				1	2	3	4
27	5	6	7	8	9	10	11
28	12	13	14	15	16	17	18
29	19	20	21	22	23	24	25
30	26	27	28	29	30	31	

01 : dernier bulletin et dernière réunion de parents
03 : début des vacances d'été

Une nouvelle année scolaire commence !

Une rentrée, c'est toujours un nouveau départ : le plaisir de retrouver ses camarades, de faire de nouvelles rencontres, de découvrir de nouvelles matières et de relever de nouveaux défis. Pour certains enfants, c'est aussi le début d'une toute nouvelle aventure scolaire. À chacune et chacun, nous souhaitons une année riche en découvertes, en apprentissages et en beaux moments partagés.

L'école, c'est apprendre, bien sûr, mais c'est aussi grandir, partager, s'entraider, devenir autonome, oser, essayer et parfois se tromper pour mieux recommencer. C'est tout cela qui fait la richesse de la vie scolaire.

Je tiens à remercier chaleureusement les directions, les enseignants, le personnel éducatif et l'ensemble des équipes qui, chaque jour, accompagnent nos enfants avec engagement et bienveillance. C'est cette école bienveillante, ouverte et de qualité que nous souhaitons continuer à faire vivre au sein de notre commune de Blegny.

A vous, les enfants, je souhaite une très belle année scolaire, pleine de curiosité, de réussites, de rires et de découvertes.

Aux parents, je souhaite une rentrée sereine et une année placée sous le signe de la confiance et de la collaboration.

Très belle rentrée à toutes et à tous !

Anne de Lavareille,

*Echevine de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire
de la commune de Blegny*



Chers Parents,

En ce début de nouvelle année scolaire, toute l'équipe éducative de l'école communale de Saive est heureuse de vous retrouver et vous souhaite une excellente rentrée, placée sous le signe des découvertes, des apprentissages, des progrès, de la bienveillance et des sourires.

Nous accueillons avec plaisir les enfants qui nous connaissent déjà, mais aussi ceux qui franchissent pour la première fois les portes de notre école. Nous souhaitons que chacun puisse y trouver sa place, s'épanouir et avancer avec confiance tout au long de l'année.

Nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous accordez. C'est ensemble, grâce au dialogue, au respect et à une collaboration étroite entre l'école et les familles, que nous pouvons accompagner au mieux chaque enfant dans son parcours scolaire et personnel.

À l'école communale de Saive, nous sommes convaincus que chaque élève est unique, avec ses forces, ses besoins et son propre rythme. Une attention particulière est portée aux enfants qui rencontrent des difficultés, ponctuelles ou plus durables. Notre équipe veille à les soutenir, à les encourager et à leur proposer un accompagnement adapté, en collaboration avec les familles et nos différents partenaires.

Notre action quotidienne repose sur trois valeurs essentielles :

- ✓ *La rigueur, pour offrir un cadre structurant et des repères solides pour le futur.*
- ✓ *La tolérance, pour accueillir les différences et faire de la diversité une richesse.*
- ✓ *Le respect, pour vivre ensemble dans le respect de soi, des autres, des règles et de notre environnement.*

Ce livret rassemble les principales informations pratiques et organisationnelles de notre école. Nous vous invitons à le parcourir et à le conserver précieusement afin de pouvoir vous y référer tout au long de l'année.

Très belle rentrée à toutes et à tous, et excellente année scolaire !

Pour l'équipe éducative,



les directions,

Cathy Cornet

Michaël Javeaux

SOMMAIRE

Sommaire	6	Frais scolaires	16
Règlement	6	R.O.I. + projet d'Etablissement.....	17
Horaire	6	Entretien	17
Retards et absences dès la 3 ^{ème} maternelle.....	7	Services ressources	17
Obligation scolaire.....	7	Quelques conseils.....	17
Circulation à l'école	8	Activités extrascolaires.....	18
Récréations en primaire.....	9	Etude dirigée.....	18
Collations - Déchets.....	10	Personnes intervenant à l'école	18
Repas de midi	11	Vie privée	19
Santé	12	Cours de psychomotricité et d'éd. physique.....	19
Accueil extrascolaire	12	Natation	19
Accueillantes.....	13	Accident à l'école	19
Vêtements et objets personnels	14	Contacts	20
Congés.....	14	Présentation de l'équipe éducative	21
Journées pédagogiques	14	> En maternelle.....	21
Agenda	15	> En primaire.....	22
Communication	15	> Maîtres spéciaux.....	23
Bulletins et réunions.....	16		

RÈGLEMENTS - INFORMATIONS PERSONNELLES

Faisant suite aux objectifs fixés dans notre Contrat d'Objectifs, un règlement à destination des élèves a été réalisé. Basé sur les projets éducatifs et pédagogiques de la commune de Blegny, ce document se veut simplifié et compréhensible par tous, adultes comme enfants. Chaque élève reçoit ce règlement d'école qui énonce les obligations et interdictions basées sur le respect. Celui-ci est signé par les parents et par l'élève qui le conservera. Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée.

Par l'inscription dans un établissement, l'élève et ses parents acceptent le projet éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur. Ces documents sont consultables en permanence sur notre site internet : www.ecolecommunaledesaive.be.

En début de chaque année scolaire, une fiche de renseignements doit être complétée/modifiée par les parents. Elle permet d'avoir toutes les informations utiles en cas de nécessité et officialise l'inscription de l'élève. **Merci de signaler par écrit tout changement (adresse, téléphone,...) en cours d'année.**

HORAIRE

Les cours



- le matin **de 8h30 à 12h10** (4 périodes de 50 minutes)
- l'après-midi **de 13h30 à 15h20** (2 périodes de 50 minutes)

Les arrivées tardives répétées et sans motif constituent une entrave à l'organisation de la classe y compris en ce qui concerne les classes maternelles. Toute arrivée tardive sera mentionnée dans le journal de classe.

Les récréations

- de 10h10 à 10h30 et de 14h20 à 14h30 (en primaire)

La surveillance dans la cour est assurée par les enseignant(e)s un quart d'heure avant le début des cours. L'accès à la cour de récréation est interdit avant 8h15. **Les enfants qui arrivent avant 8h15 doivent obligatoirement se rendre à la garderie.**



EN MATERNELLE : la période d'accueil du matin est comprise entre 8h15 et 8h45.

Fermeture des portes à 9h00 Les parents sont priés de quitter l'établissement dès qu'ils ont confié leur enfant à l'institutrice après avoir éventuellement échangé les informations utiles.

EN PRIMAIRE : le matin, entre 8h15 et 8h30, les enfants se rendent directement sur la cour.

Il est demandé aux parents de rester en dehors de l'enceinte de l'école. Les enseignant(e)s resteront toutefois disponibles pour d'éventuelles questions par-delà la barrière. Il vous est également loisible de prendre un rendez-vous pour un entretien de plus longue durée.

Sauf pour des raisons exceptionnelles, il n'est donc pas autorisé de rentrer à l'intérieur des bâtiments **en primaire**.

Pour rappel, les cours se terminent à 15h20. Ce qui ne veut pas dire que les rangs sortent à 15h20. Il faut prévoir un délai pour le rangement et la formation des rangs.

Attention, après 15h30, les enfants attendant toujours près de leur titulaire seront conduits **obligatoirement** par ce(tte)-dernier(ère) au local d'accueil (garderie) où les parents viendront les récupérer (voir « CIRCULATION A L'ECOLE » pages 8 et 9).

RETARDS ET ABSENCES DÈS LA 3^{ÈME} MAT.

Les retards et les absences doivent toujours être justifiés par écrit. **Toute absence doit être justifiée sur un document qui est remis par l'enseignant(e) en début d'année. Celui-ci devra être complété scrupuleusement et rendu dès le 1^{er} jour du retour à l'école.** Ces justificatifs restent à l'appréciation de la direction. **Les absences pour des vacances en dehors des congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées.** Nous vous remercions pour votre aide et votre compréhension car nous sommes contrôlés de façon extrêmement stricte.

Toute absence doit relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes de santé de l'élève, ou de transport.

Les absences suivantes ne seront pas couvertes :

1. Départ anticipé en vacances.
2. Accompagnement d'un parent en déplacement professionnel ou privé.



Un certificat médical est requis à partir de 3 jours d'absence pour maladie.

Dès 9 demi-jours d'absences injustifiées, celles-ci sont obligatoirement signalées au service de l'obligation scolaire pour les élèves de la M3 à la P6.

En cas d'absence de plus de 2 jours, il est utile de venir chercher le travail à réaliser auprès des titulaires. L'enfant pourra revenir à l'école dès guérison complète. Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants.

Les enfants malades qui ne peuvent sortir pendant les récréations doivent fournir un justificatif écrit. Sans ce mot écrit des parents, ils ne pourront rester à l'intérieur pendant les récréations.

OBLIGATION SCOLAIRE DÈS 5 ANS (3^{ÈME} MATERNELLE)

L'obligation scolaire en FWB concerne tous les élèves dès 5 ans.

Ceci implique que **les absences des élèves de 3^{ème} maternelle doivent également être justifiées par écrit (formulaire à compléter et à remettre à l'enseignante.** Les mêmes procédures de signalement que dans l'enseignement primaire sont appliquées.

CIRCULATION À L'ÉCOLE



En primaire

Pour rappel, vous trouverez sur le plan ci-dessous l'endroit où vous devez vous rendre pour conduire ou reprendre votre enfant.

Concrètement :

1. L'accueil du matin (entre 8h15 et 8h30), se déroule sur la cour du haut.

Les enfants pourront être déposés au niveau de la cour du haut (rue Haute Saive) mais aussi au niveau du parking situé à l'arrière du hall, à la meilleure convenance des parents.

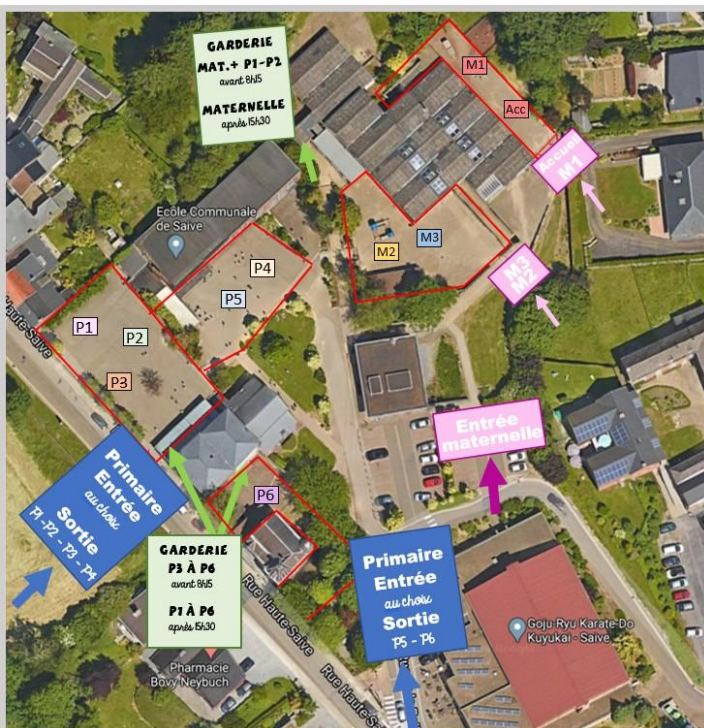
Toutefois, nous demandons à ces derniers de ne pas franchir les barrières de l'école.

2. Les sorties des classes (15h20 et 12h10 le mercredi), se font au niveau de la cour du haut pour les classes de P1, P2, P3 et P4. Il est demandé aux parents d'attendre sous le préau.

Dans le but de désengorger la sortie de la rue Haute Saive, la sortie des classes pour les P5 et P6 se déroule au niveau du parking derrière le hall omnisports. A cet endroit, il est demandé aux parents d'attendre derrière les barrières.

Les élèves qui doivent se rendre à l'accueil extrascolaire et ceux dont les parents ne sont pas présents seront conduits, en rang, par le titulaire jusqu'au local d'accueil (garderie) par l'entrée qui se trouve sous le préau.

Nous vous demandons de respecter ces horaires mais aussi de ne pas stagner inutilement à ces différents accès afin de ne pas les encombrer.



En maternelle

1. L'accueil du matin (entre 8h15 et 8h30), se déroule sur les cours respectives à chaque classe.
2. Entre 8h30 et 9h00, les parents sont autorisés à pénétrer dans le bâtiment afin d'accompagner leur enfant auprès de l'enseignant(e). Nous vous demandons toutefois de ne pas prolonger votre présence au-delà du strict nécessaire.
3. Lors de la sortie des classes (15h10 et 12h10 le mercredi), il est demandé aux parents d'attendre derrière les barrières extérieures l'arrivée des enfants avec leur enseignant(e) et de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'école avant 15h10.

Local d'accueil (garderie)

En ce qui concerne l'accueil avant et après la journée d'école : avant 8h15 et après 15h35, vous pourrez rentrer dans le domaine de l'école et déposer ou reprendre votre enfant dans l'un des deux locaux d'accueil (un pour le primaire et un pour le maternel).

RÉCRÉATIONS EN PRIMAIRE

L'espace de récréation est partagé en quatre territoires dont les contours sont respectivement peints dans des couleurs différentes.

COUR DU HAUT



- **Le premier espace (contours verts)** permet de **jouer au ballon en courant**.



- **Le deuxième espace (contours jaunes)** permet de « jouer en courant » mais il y est interdit de jouer au ballon.



- **Dans le troisième espace (contours bleus)**, on y joue à des jeux calmes, sans courir.



Dans cette zone, l'enfant peut se livrer à des jeux en marchant, en s'installant autour de tables ou en étant assis sur des bancs. Dans cet espace, il est interdit de courir ou d'y importer des ballons mais on peut y jouer aux cartes, à des jeux de société, ... Des malles à jeux sont disponibles pour les enfants.



- **Le quatrième espace (contours rouges)** montre les espaces où **il est interdit d'aller**.

Remarque : Il est conseillé de ne pas apporter de jouets, cartes ou autres de la maison.

Leur utilisation à l'école restera, dans tous les cas, soumise à l'approbation de l'équipe éducative.

Les cours de récréation en maternel sont également en cours d'aménagement (zones, malles à jeux, petits vélos, trottinettes...) pour le plaisir de chacun.

COLLATIONS

L'école ne vend ni collation ni boisson. Dans le cadre du projet « bien manger, bien bouger », nous demandons de respecter le tableau ci-dessous. Les habitudes alimentaires acquises au cours de l'enfance et de l'adolescence ont une influence sur les comportements ultérieurs.



Ci-après, vous trouverez la liste des collations recommandées pour chaque jour.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
				
un biscuit	un produit laitier	un fruit	des céréales ou une tartine	au choix entre les 4 possibilités

Les enfants ont accès à l'eau potable tout au long de la journée. Il n'est donc pas utile de les charger en berlingots de toutes sortes (trop de berlingots que les enfants ne terminent pas viennent grossir les poubelles ; pensons à l'environnement). Prévoyez plutôt une gourde pour les boissons. **Elle sera identifiable grâce au nom de l'enfant.**

Les chips et les sodas ne sont pas autorisés. Pendant la petite récréation de l'après-midi, les collations sont déconseillées. Par contre, si votre enfant doit se rendre à la garderie, il est préférable de lui préparer un goûter.

Les chewing-gums ne sont pas autorisés.

DÉCHETS



Gardons notre école propre, des poubelles sont à la disposition des élèves dans toutes les cours de récréation.

Dans le but de conscientiser les enfants, un roulement est organisé entre les différentes classes afin que nos cours de récréation demeurent des endroits agréables.

Afin de limiter les déchets, nous conseillons à chacun d'utiliser du matériel pouvant être réutilisé comme des boîtes à collation, lunch boxes, gourdes...

REPAS DE MIDI

Les enfants ne peuvent quitter l'école sans autorisation écrite des parents et acceptée par la direction. Les enfants qui restent à l'école peuvent y manger leurs tartines ou commander un repas chaud (voir ci-dessous). Les repas à réchauffer ne sont pas autorisés.

Les élèves qui restent à midi respecteront les différents services, se tiendront correctement à table, participeront de manière active à la propreté des réfectoires et feront preuve de politesse envers les accueillant(e)s et les personnes qui les encadrent. Tous les repas chauds sont pris au réfectoire.

Ceux-ci sont organisés en plusieurs services :

11h45	1 ^{ère} maternelle et accueil	repas chauds et potage : réfectoire repas tartines : petit réfectoire, classes
12h15	2 ^{ème} et 3 ^{ème} maternelles	réfectoire
12h10	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	repas tartines : réfectoire garderie
12h40	3 ^{ème} et 4 ^{ème} années	repas tartines : réfectoire garderie
12h40	5 ^{ème} et 6 ^{ème} années + tous les autres repas chauds	réfectoire



Les repas chauds sont livrés par la société ISOSL.

Vous pouvez consulter le menu du mois sur le site www.restoscol.isosl.be

> Reprise des repas chauds le lundi 14 septembre 2026

Tarif :

	Maternel	Primaire
Repas seul (sans potage, sans dessert)	3,80 €	4,30 €
Menu complet	4,80 €	5,10 €
Potage seul	1,00 €	1,00 €

De l'eau est servie gratuitement à midi. Une surveillance est assurée durant les repas.

La gestion des repas chauds se fait toujours via l'application du fournisseur :

« APSchool ».

Chaque parent se crée un compte APSchool ce qui implique que les commandes et les factures se font directement via le fournisseur sur base d'un prépaiement.

Voici un lien avec la procédure détaillée pour la commande des repas ainsi qu'une prise en main rapide de l'application :

https://unique-opinion-da4.notion.site/Choisissez-votre-format-22647b1951858091b272d3ecd2cc24f2?source=copy_link

Nous vous invitons vivement à consulter ce lien.

Il n'est malheureusement plus possible de décommander auprès du fournisseur pour un seul repas.

Pour décommander un repas chaud (à partir de 2 jours),

s'adresser au secrétariat au 04/362.58.47 ou au 04/362.39.16.

SANTÉ

Il est demandé aux parents de signaler rapidement toute maladie contagieuse à la direction. Bien entendu, dans ce cas, l'enfant ne fréquentera pas l'école.

Les élèves ne peuvent rester en possession de médicaments. Les enseignants ne sont pas autorisés à leur en administrer.

Les lentes et les poux ne tarderont malheureusement pas à réapparaître. Il est demandé aux parents de signaler la présence de ces indésirables sur la tête de leur enfant. La contamination est très rapide. **Une surveillance s'impose tout au long de l'année scolaire, ainsi qu'un traitement rapide et adapté.**

Les parents de la classe seront avertis de la présence de parasites par une pastille dans le journal de classe.



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



Horaire : de 7 heures à 18 heures.

Numéro de téléphone : **04/362 05 03 (primaire)**
0495/99 49 81 (maternel)

ATTENTION :

1. Après l'école, les enfants de maternelle se rendent au réfectoire maternel jusqu'à 17h00. Ensuite, les accueillant(e)s reconduisent les enfants dans les locaux de l'accueil primaire.
2. Le mercredi après-midi, les élèves de maternel se rendent au local d'accueil du primaire après avoir mangé dans le réfectoire maternel accompagnés de leurs accueillants.

L'accueil est payant, le matin de 7h à 8h05,
le soir de 15h35 à 18h,
le mercredi de 12h25 à 18h.

La redevance est due solidairement par les deux parents.

Prix : - **0,50 € le matin ;**
- **0,50 € le soir ;**
- **1,00 € le mercredi après-midi à partir de 12h25 ;**
- **gratuit à partir du troisième enfant.**

Le paiement s'effectue auprès de l'Administration communale via la plateforme Creos. Selon le même principe que pour les repas chauds, il est demandé à chaque parent de verser une provision de 5€ minimum sur la plateforme Creos. Les montants dus seront ensuite prélevés via ce portefeuille virtuel par l'Administration communale.

En cas de problème, vous pouvez contacter Mme **Pisano** ou Mme **Lising** au **04/345.97.35** ou au **04/345.97.25**– Service Extrascolaire.

Les parents ont le devoir de venir chercher leur(s) enfant(s) **avant 18 heures et dans tous les cas, de se présenter à l'accueillant(e)** pour signaler le départ de l'enfant.

Un montant de 2€, en supplément des montants fixés, sera réclamé lorsque l'accueil devra s'étendre au-delà de 18 heures.

Une fiche d'inscription sera complétée en début d'année même pour les enfants qui ne sont pas censés fréquenter l'accueil. En cas de fréquentation exceptionnelle, la fiche sera ainsi prête à l'emploi.

Le Projet d'accueil « Blegny Kids » sera lu attentivement et signé pour accord (document remis dans l'enveloppe lors de la 1^{ère} inscription et consultable en ligne).

ACCUEIL DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Un accueil sera organisé à l'école de Saive chaque deuxième semaine de 7h à 18h.

<u>Congé d'automne</u> 	du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>
<u>Vacances d'hiver</u> 	du lundi 21 décembre au jeudi 24 décembre	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 28 décembre au jeudi 31 décembre	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>
<u>Congé de détente</u> 	du lundi 22 février au vendredi 26 février	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 1 ^{er} mars au vendredi 5 mars	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>
<u>Vacances de printemps</u> 	du lundi 26 avril au vendredi 30 avril	Stages organisés par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 3 mai au vendredi 7 mai (excepté le jeudi 6 mai)	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>

Prix : 5 € par jour pour le premier enfant, **4 €** pour le deuxième, **3 €** pour le troisième...

ACCUEILLANT(E)S

Corinne, Brigitte, Murielle, Huguette, Nadine, Mélissa, Nathalie, ...

Leur travail n'est pas toujours facile. Ces accueillant(e)s font partie intégrante de l'équipe éducative de notre école.

C'est pourquoi nous demandons à chacun de leur témoigner le plus grand respect.



VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur tous ses objets personnels (boîtes à tartines, gourdes...) ainsi que sur les vêtements et équipements de gymnastique. Les objets trouvés seront rapportés dans les sas d'entrée de chaque bâtiment.



A la veille de chaque congé, les objets et vêtements seront exposés afin que les parents puissent les récupérer. S'ils ne sont pas récupérés, ils seront donnés à une association.

CONGÉS

Fête de la FWB

dimanche 27 septembre 2026

Congé d'automne (Toussaint)

du lundi 19 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2026

Fête des morts

lundi 2 novembre 2026

Commémoration du 11 novembre

mercredi 11 novembre 2026

Vacances d'hiver (Noël)

du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027

Mardi gras

mardi 9 février 2027

Congé de détente (carnaval)

du lundi 22 février au dimanche 7 mars 2027

Lundi de Pâques

lundi 29 mars 2027

Vacances de printemps (Pâques)

du lundi 26 avril au dimanche 9 mai 2027

Jeudi de l'Ascension

jeudi 6 mai 2027

Lundi de Pentecôte

lundi 17 mai 2027

Les vacances d'été débutent le

samedi 3 juillet 2027



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Chaque année, les enseignants suivent plusieurs journées de formations obligatoires pendant lesquelles l'école est fermée. Durant ces journées, nous organisons néanmoins un accueil (garderie) pour les parents qui n'ont pas d'autre alternative.

Au moment où nous imprimons ce livret, nous n'avons pas encore été informés des dates fixées par notre centre de formation.

AGENDA (PREMIÈRES DATES CONNUES)

- Barbecue de rentrée de l'Association de Parents :
le dimanche 13 septembre 2026
- Assemblée générale de l'Association de Parents :
le mardi 15 septembre 2026
- Classes de ferme à La Géronne pour les élèves de 2^{ème} année :
du mercredi 7 octobre au vendredi 9 octobre 2026
- Je Cours Pour Ma Forme pour les classes primaires à Blegny-mine :
le vendredi 9 octobre 2026
- Halloween à l'école (durant les heures habituelles de cours) :
Maternel -> le mercredi 14 octobre 2026 / Primaire -> le vendredi 16 octobre 2026
- Halloween goûter et apéro (maternel et P1) :
Goûter -> le vendredi 16 octobre 2026 dès 15h30 (M2-M3-P1) ;
Apéro -> le vendredi 16 octobre 2026 de 17h à 19h
- Classes de ville à Liège pour les élèves de 5^{ème} année :
du mercredi 14 octobre au vendredi 16 octobre 2026
- Souper-spectacle de l'Association de parents : le samedi 21 novembre 2026
- Spectacle de Saint-Nicolas (maternelles, 1^{ères} et 2^{èmes} primaires) :
le vendredi 4 décembre 2026
- Classes vertes à Chevetogne pour les élèves de 1^{ère} année :
du lundi 11 au mercredi 13 janvier 2027
- Classes de neige en France (Contamines-Montjoie) pour les élèves de 6^{ème} année :
du vendredi 29 janvier au samedi 6 février 2027
- Classes scientifiques à Mons (Spark'Oh) pour les élèves de 3^{ème} année :
du mercredi 17 mars au vendredi 19 mars 2027
- Classes sportives à la Fraineuse (Spa) pour les élèves de 4^{ème} année :
du mercredi 31 mars au vendredi 2 avril 2027
- FANCY-FAIR annuelle de l'école :
les samedi 10 et dimanche 11 avril 2027



*Réservez déjà votre week-end. Vous voulez participer à l'organisation de cette fête ?
Vous n'avez pas peur de mettre la main à la pâte dans une bonne ambiance ?
Alors, venez nous rejoindre ! Nous ne serons jamais assez. Nous vous attendons.*

COMMUNICATION



Utilisez le journal de classe pour communiquer avec l'enseignant(e) ou la direction. Les visites dans les classes pendant les heures de cours sont interdites. Si vous souhaitez un entretien avec un(e) enseignant(e), vous pouvez le/la rencontrer après la classe ou prendre un rendez-vous. Les enseignant(e)s se rendront, comme à leur habitude, disponibles.

Le journal de classe devra être vérifié et signé chaque jour.

Les notes (positives ou négatives) de comportement seront signées par l'un des parents pour le lendemain. Vous pouvez toujours contacter l'enseignant(e), mais en aucune façon ajouter de commentaire sur cette feuille de comportement.

Veillons à rester « partenaires ». ☺

BULLETINS ET RÉUNIONS

- Réunion de rentrée : le **jeudi 3 septembre 2026**
Réunion collective avec les enseignants
- Premier bulletin : mardi 18 novembre 2026
Réunion de parents le jeudi 26 novembre 2026
- Deuxième bulletin : mercredi 10 mars 2027
Réunion de parents le jeudi 18 mars 2027
- Troisième bulletin : mercredi 9 juin 2027
Réunion de parents sur convocation le jeudi 10 juin 2027
- Dernier bulletin (résultats des examens) : jeudi 1^{er} juillet 2027
Dernière réunion de parents le jeudi 1^{er} juillet 2027



Des évaluations sommatives seront prévues à différents moments de l'année. Vous serez prévenus des dates de ces évaluations par le biais du journal de classe.

FRAIS SCOLAIRES

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez un aperçu des frais scolaires pouvant être réclamés pour cette année scolaire.

Il s'agit ici d'un estimatif. Les montants exacts vous seront communiqués en cours d'année scolaire via un décompte périodique.

Intitulé	Prix	Fréquence
Activités culturelles, excursions, journées sportives et divers	Entrées : $\frac{1}{2}$ parents – $\frac{1}{2}$ école Déplacements : gratuits (école)	Tout au long de l'année
Natation - entrée piscine - car	1€/parents – 3€/école Gratuit	Par trimestre
Classes de dépaysement	(Estimatif pouvant varier en fonction des prix du transport)	
- 1 ^{ère} année (cl. vertes - Chevetogne, 3 jours)	entre 170 et 195€	1 fois
- 2 ^{ème} année (cl. de ferme - Légglise, 3 jours)	entre 150 et 190€	1 fois
- 3 ^{ème} année (cl. scientifiques – Spark'O, 3 jours)	entre 150 et 190€	1 fois
- 4 ^{ème} année (cl. sportives à Spa, 3 jours)	entre 150 et 180€	1 fois
- 5 ^{ème} année (cl. de ville à Liège, 3 jours)	entre 130 et 180€	1 fois
Classes de neige (6 ^{ème} année)	405 €	1 fois
Remarques : En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à vous adresser à la direction de l'école afin qu'une aide financière soit éventuellement apportée.		

Classes de neige 6^{ème} année :

Le Collège communal a décidé de maintenir son intervention pour un montant de 405 € permettant ainsi aux parents de bénéficier d'une diminution de la moitié du prix.

Les parents interviendront donc cette année à concurrence de **405 €** (au lieu des 810 € qui représentent le montant total).

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (R.O.I.) ET PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Règlement d'Ordre Intérieur est important. Celui-ci s'applique aux élèves, aux parents, aux enseignants et à toute personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement scolaire. L'inscription dans l'école implique l'acceptation de celui-ci qui sera consultable en ligne sur le site internet de l'école. Vous retrouverez le projet éducatif et pédagogique de la commune de Blegny dans le journal de classe de votre enfant.

ENTRETIEN



Les locaux sont entretenus quotidiennement. Le maintien de l'ordre et de l'hygiène, constamment encouragé, permet aux enfants de contribuer à conserver un état permanent de propreté. Nous remercions toutes les personnes qui s'occupent de l'entretien de notre établissement et nous invitons chacun à leur témoigner le plus grand respect.

SERVICES RESSOURCES

- **Centre P.M.S.** : Centre Psycho Médico Social Herstal 2 • Tél. 04/279 26 95
- **Centre P.S.E.** : Promotion de la Santé à l'Ecole • Tél. 04/279 34 25 • Esplanade De Cuyper Beniest • 4671 SAIVE
- **Centre de Guidance** : Place Sainte Gertrude 1a • 4670 BLEGNY • Tél. 04/387 56 15 ou 04/377 46 65

QUELQUES CONSEILS...

- Nous conseillons de ne pas apporter de jouets à l'école.
- Il est souhaitable que votre enfant dorme suffisamment pour qu'il soit en forme en classe et qu'il ait le temps de prendre un petit-déjeuner avant de partir pour l'école.
- Merci de responsabiliser votre enfant vis-à-vis de ses vêtements. Veillez à ce qu'il vienne à l'école propre avec des vêtements confortables. **Marquez le nom de votre enfant dans les vêtements qu'il est susceptible d'ôter à l'école.** (Il suffit d'écrire le nom au stylo indélébile sur l'étiquette).
- Pensez à mettre un paquet de mouchoirs en papier dans son cartable.
- Pour les plus petits, aidez-les à ranger leur cartable, à **vérifier qu'ils disposent d'un matériel en bon état.**
- Le port de lunettes peut être une source de danger pendant les récréations. Merci de signaler à l'enseignant(e) si votre enfant doit garder impérativement ses lunettes pendant la durée de celles-ci.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES



- **Atelier théâtral** pour les élèves de P3 à P6 (Forum) en partenariat avec L'Académie de Visé (04 379 38 25) – mardi ou jeudi de 15h30 à 17h10 ou le mercredi de 12h30 à 14h10 ;
- **Atelier musical** en partenariat avec l'Académie de Visé (04 379 38 25) le mercredi de 12h30 à 13h20 (5, 6 et 7 ans) ;



- Partenariat avec le club de **judo** de Saive, le jeudi de 15h30 à 17h du 05/09 au 18/12 ;
- Activités à la **bibliothèque de Saive** ;
- Cours d'initiation à l'**anglais** et au **néerlandais** en partenariat avec Speech Splash (0496/08.14.04 - info@speech-splash.be) ;
- Activités **multisports** au hall pour les élèves de 6 à 12 ans avec Blegny Energy.



ETUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée est organisée **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 17h15** à destination des élèves de la P3 à la P6 et pour un coût équivalent au montant de l'accueil extrascolaire (0,50€).

Celle-ci est organisée par 2 encadrantes. L'inscription (25 élèves maximum) est obligatoire via une note d'information qui sera remise aux élèves en début d'année scolaire.

L'objectif est de permettre aux enfants de s'avancer dans leurs devoirs dans un endroit calme, propice au travail en étant accompagnés d'un encadrement pour les matières qui poseraient des difficultés.



Il s'agit d'une étude « guidée » ce qui signifie que tous les devoirs n'y sont pas forcément achevés ou corrigés. C'est pourquoi, il reste impératif qu'un parent vérifie le travail, chacun assumant, de cette manière, son rôle vis-à-vis de l'enfant.

PERSONNES INTERVENANT À L'ÉCOLE

- **Mme Carole Loyaen**, bibliothécaire de Saive, accueille les classes durant les heures scolaires à la bibliothèque.
- **Mme Valérie Nobile**, logopède engagée pour l'enseignement communal blegnytois dans le cadre d'un soutien scolaire aux élèves de P1-P2.
- **Logopèdes indépendantes** (interventions initiées par les parents et à leurs frais).

VIE PRIVÉE

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un document de consentement est remis lors de la première inscription aux parents de chaque élève. Celui-ci est à compléter et à remettre dans les meilleurs délais à la direction de l'école.

Les données reprises sur les différentes fiches remises à l'établissement scolaire sont conservées durant toute la scolarité de l'enfant. Si une modification concernant la situation de ce dernier devait survenir, le parent ou le responsable légal s'engage à en informer la direction de l'établissement scolaire dans les meilleurs délais.

COURS DE PSYCHOMOTRICITÉ ET D'ÉDUCATION PHYSIQUE



Un cours de psychomotricité est donné en maternelle par des professeurs spécialisés. Il est demandé de munir les élèves de pantoufles de gymnastique dès la 3^{ème} maternelle.

Le cours de gymnastique est organisé dès la 1^{ère} primaire. Une tenue de gymnastique est obligatoire en primaire (**short noir, t-shirt blanc et pantoufles de gymnastique**).

Le professeur d'éducation physique remet un dossier à chaque élève que les parents doivent consulter et signer hebdomadairement.

NATATION

Le cours de natation pour les classes primaires est **obligatoire**. Il se donne le lundi matin. Le coût des transports est pris en charge par la commune. Le comité des Œuvres scolaires finance la moitié du prix de l'entrée grâce aux bénéfices de la fancy-fair. Les parents financent l'autre moitié.

Une justification écrite sera demandée pour la non-participation à toute leçon de natation. Un certificat médical est indispensable pour une incapacité de plus longue durée.



Fréquence des cours :

- le **degré moyen** : du lundi 31/08/2026 au lundi 23/11/2026 inclus ;
- le **degré supérieur** : du lundi 30/11/2026 au lundi 08/03/2027 inclus (pas le 01/02) ;
- le **degré inférieur** : du lundi 15/03/2027 au lundi 28/06/2027 inclus (pas le 12/04, le 17/05 et le 21/06).

ACCIDENT À L'ÉCOLE

Lorsqu'un accident survient à l'école ou sur le chemin de l'école, la direction remplit en ligne une déclaration des faits. Une attestation en format papier sera remise aux parents afin d'être complétée par le médecin qui aura examiné l'enfant, puis par les parents pour ce qui les concerne.



L'assurance scolaire (Ethias) prend en charge la différence entre les frais médicaux et/ou pharmaceutiques et le remboursement de la mutuelle.

Voici les opérations que les parents doivent réaliser afin d'être indemnisés pour l'accident scolaire de leur enfant :

1. La direction s'occupe de compléter numériquement la déclaration d'accident.
2. Le document reprenant l'identité de la victime et le certificat médical doit être complété (par vos soins ET par le médecin) puis remis à la Direction.
3. Les parents devront payer la totalité des factures et des souches.
(Si vous avez des frais d'ambulance, il est important de contacter votre mutuelle qui doit soit, vous remettre une quittance ou une attestation de non-intervention.)
4. **L'assurance indemnise ce qui n'est pas remboursé par la mutuelle.** Donc vous ne devrez envoyer les factures et les souches (« à charge du patient ») chez Ethias qu'après avoir pris contact avec votre mutuelle afin de connaître ce qu'il ne vous sera pas remboursé :
 - à l'adresse suivante : **Ethias – Service Sinistres Scolaires (1173)**
Esplanade Simone Veil, 1 - 4000 Liège
 - ou
 - par courriel : **sinistre.sportifscolaire@ethias.be**



Information utile :

N° de police : 45 50 05 29 SC – Assurance scolaire

CONTACTS ÉCOLE / DIRECTIONS

- | | | |
|-----------------------|--|--|
| ➤ Cathy Cornet | 04/362 58 47 | cathy.cornet@blegny.be |
| ➤ Michaël Javeaux | 04/362 39 16 | michael.javeaux@blegny.be |
| ➤ Garderie maternelle | 0495/99 49 81 | |
| ➤ Garderie primaire | 04/362 05 03 | |
| ➤ Site internet | www.ecolecommunaledesaive.be | |



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

MATERNELLE

➤ SAIVE 1 ET 2

			
Madame Marie-Laure FIEREMANS <u>PUÉRICULTRICE</u>	Madame Sylvie COLLARD <u>PUÉRICULTRICE</u>		Monsieur Christophe DOZOT <u>PSYCHOMOTRICITE</u>
			
Madame Cloé CHARLIER <u>CLASSE D'ACCUEIL</u> <u>/ AIDE</u>	Madame Laetitia ANANIA <u>1ÈRE MATERNELLE</u>	Madame Audrey DETAILLE <u>1ÈRE MATERNELLE</u> (4/5 temps)	Madame Candice OUTERS <u>1ÈRE MATERNELLE</u> (1/5 temps de Mme A. DETAILLE)
			
Madame Fabienne HECQ <u>2ÈME MATERNELLE</u>	Madame Audrey BOTTIN <u>2ÈME MATERNELLE</u>	Madame Rebecca CARIA <u>3ÈME MATERNELLE</u>	Madame Valérie GOEBELS <u>3ÈME MATERNELLE</u>

PRIMAIRE

➤ SAIVE 1 ET 2



Madame
Caroline DODEMONT
1^{ÈRE} PRIMAIRE



Madame
Megane DUCHESNE
1^{ÈRE} PRIMAIRE



Madame
Céline DOMBIER
2^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Mary ETIENNE
2^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Cindy CARABIN
3^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Caroline SORBIAN
3^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Martine JACQUE
4^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Carine VAN BELLE
4^{ÈME} PRIMAIRE



Monsieur
Jérémy RENARD
5^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Cynthia TASSET
5^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Allison LEJEUNE
6^{ÈME} PRIMAIRE



Monsieur
Didier GARSOU
6^{ÈME} PRIMAIRE

MAÎTRES SPÉCIAUX ET SOUTIEN

REMÉDIATION ET SOUTIEN SCOLAIRE

			
Madame Chloé LERUTH <u>ACCOMPAGNEMENT</u> <u>PERSONNALISÉ</u> REMÉDIATION	Madame Maud MAKAR <u>ACCOMPAGNEMENT</u> <u>PERSONNALISÉ</u> REMÉDIATION	Madame Claudine DEFOURNY <u>ACCOMPAGNEMENT</u> <u>PERSONNALISÉ</u> REMÉDIATION	Madame Sorenza CLOCKERS <u>REMÉDIATION</u>

MAÎTRES SPÉCIAUX

			
Monsieur Adrien RENSONNET <u>EDUCATION PHYSIQUE</u>	Monsieur Christophe DOZOT <u>EDUCATION PHYSIQUE</u>	Monsieur Frédéric LOOZEN <u>NÉERLANDAIS P3-P4</u>	Madame Laurence COLLEYE <u>NÉERLANDAIS P5-P6</u>
			
Madame Marie-Pierre LIEGEOIS <u>CITOYENNETÉ</u>	Madame Malika BEN MOULAY <u>CITOYENNETÉ ET</u> <u>MORALE</u>	Madame Sophie LEDIEU <u>RELIGION CATHOLIQUE</u>	Madame Meyirem KAYA <u>RELIGION ISLAMIQUE</u>

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples renseignements. N'hésitez pas à vous informer auprès des enseignants et des directions pour toute question éventuelle.

Nous souhaitons à tous les enfants une année riche tant d'un point de vue intellectuel qu'affectif.

L'équipe éducative

Excellente année scolaire à toutes et à tous !

ASSOCIATION DE PARENTS
DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAIVE



PARTICIPONS ENSEMBLE À LA VIE DE L'ÉCOLE

Connaissez-vous l'Association de Parents ?

Une équipe dynamique de parents engagés dans la vie scolaire de leurs enfants qui n'attend plus que vous.

Pour tout contact, suggestion, demande d'adhésion (gratuite), demande d'informations... Une adresse e-mail :

apecolesaive@live.fr

- Sur Facebook :
« Association de Parents de l'Ecole communale de Saive »



www.ecolecommunaledesaive.be



Ecole communale de Saive



ECOLLES COMMUNALES
SAIVE 1&2

